

ECHEC DU DISPOSITIF MONPSY : A peine 5 % des Psychologues

Le gouvernement a mis en place, en marche forcée, l'application du dispositif de remboursement MonPsy. Malgré l'opposition affirmée de la majorité des psychologues, le gouvernement est resté sourd aux revendications de la profession et fait même preuve d'un triomphalisme déplacé !

La preuve par les chiffres !

Selon notre décompte (effectué du 23/05 au 26/05), sur 27 814 psychologues exerçant en libéral en France, **seulement 1281 psychologues ont intégré le dispositif MonPsy** (4,46 % des psychologues, 2 % dans certaines régions).

Des chiffres ridiculement bas, gonflés médiatiquement par le délégué ministériel, annonçant 1900 inscrits !

Par manque de transparence, le ministère n'a pas souhaité nous donner les chiffres officiels nous obligeant à faire le décompte département par département !

Ce dispositif est une imposture à tous les niveaux et constitue un désastre pour le soin psychologique :

- Il est irrespectueux des patients et de la déontologie des psychologues
- Il est en inadéquation avec la réalité de terrain (limites de 8 séances, sous-tarification etc.)
- Les critères de qualification clinique demeurent obscurs et non accessibles à la profession
- Il est un mépris en acte pour les personnes en souffrance

Ce dispositif est une menace pour l'accès équitable aux soins psychologiques pour les patients. C'est un effet d'annonce qui masque une réduction des possibilités de psychothérapie. On assiste ainsi à une carence de postes dans le service public qui est gratuit et accessible.

Jamais la population n'a eu autant besoin de soins psychologiques, jamais un gouvernement n'a autant fait de promesses alors qu'il éradiquait l'accueil du public en souffrance. Ce dispositif n'est que la traduction d'une politique qui vise à précariser les professionnels, à paramédicaliser les psychologues et à externaliser les services publics de soin.

Dénoncer ce faux-semblant, boycotter ou se désinscrire, c'est affirmer la spécificité psychologique.

- ⊕ Le soin psychologique n'est pas un soin médical et ne relève que des psychologues
- ⊕ L'autonomie technique des psychologues et la non-paramédicalisation ;
- ⊕ L'accès direct aux consultations pour les patients ;
- ⊕ Un tarif adapté aux particularités des consultations psychologiques qui ne peuvent être calquées sur les consultations médicales ;
- ⊕ La création massive de postes de psychologues dans les trois fonctions publiques et dans les établissements dépendant du privé ou du médico-social.

**TOUS ENSEMBLE, POUR LES PATIENTS ET POUR LA PROFESSION
BOYCOTTONS CE DISPOSITIF !**